Centre Régional AGRHYMET

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Recrutement d'un cabinet national pour la surveillance et le suivi architectural et technique des travaux de rénovation et d'extension de la cité des étudiants d'AGRHYMET CCR-AOS

Pays : Niger/CILSS

Nom du projet : Programme de Résilience du Système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP)

N° Crédit : Banque Mondiale (don IDA 920) et Néerlandais (TF0B8255)

Reference STEP : BF-CILSS-BF-568114-CS-CQS

AMI n°003/DG-CRA/UPM/FSRP du 02 novembre 2026

1. Le Centre Régional AGRHYMET, Institution spécialisée du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), a obtenu des fonds (dons) de la Banque Mondiale sous financement IDA (D920) et Néerlandais (TF0B8255) pour la mise en œuvre de la Composante 1 du Programme de Résilience du Système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP). Conformément aux procédures de la Banque Mondiale, AGRHYMET CCR-AOS se propose d'utiliser une partie de ces financements pour le **recrutement d'un cabinet national pour la surveillance et le suivi architectural et technique des travaux de rénovation et d'extension de la cité des étudiants d'AGRHYMET CCR-AOS**.

2. L'objectif de ce recrutement est d'assurer un suivi rapproché de la mise en œuvre architecturale et technique des travaux ainsi que le contrôle de la qualité de tous les matériaux à utiliser dans la rénovation et l'extension de la cité des étudiants d'AGRHYMET CCR-AOS. De façon spécifique, il s'agit de veiller :

- à l'identification et à l'anticipation des risques techniques et organisationnels ;
- à la conformité des ouvrages aux études techniques approuvées ;
- au respect de la conformité des travaux aux plans d'exécution, cahiers des charges et normes prédéfinies ;
- au respect des normes de construction, de sécurité et de qualité de tous les matériaux ;
- à la maîtrise des délais d'exécution et d'approvisionnement des matériaux et équipements ;
- au suivi de la qualité des matériaux et équipements utilisés ;
- au contrôle permanent de l'exécution des travaux de gros œuvre et de second œuvre, y compris les travaux de maçonnerie, de plomberie, de menuiserie, d'électricité, de carrelage, de pavage, de pose de staffe, de décoration et de finition totale ;
- à appuyer AGRHYMET CCR-AOS dans l'évaluation, la validation et la réception (technique provisoire et définitive) des ouvrages tous finis et fonctionnels, conformément aux attentes d'AGRHYMET CCR-AOS ;
- à appuyer dans la veille au respect des normes en matière de sauvegarde environnementale et sociale et de suivi de la prise en compte des questions de Violences Basées sur le Genre (VBG), d'Exploitation et Abus Sexuel (EAS) et de Harcèlement Sexuel (HS) ;
- à tenir régulièrement informé l'AGRHYMET CCR-AOS de l'état d'avancement des travaux.

3. Le Centre Régional AGRHYMET du CILSS invite les consultants (cabinets) nationaux intéressés à fournir les informations relatives aux **références similaires en matière de surveillance et de suivi architectural et technique des travaux de construction de bâtiments des dix dernières années.**

4. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de « **Sélection Fondée sur la Qualification des Consultants : SQC** » en accord avec le Règlement de la passation des Marchés de la Banque mondiale à l'intention des emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), daté de juillet 2016 (révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2025), affiché sur le site Web : worldbank.org/html/opr/consult.

 L'appréciation portera essentiellement sur les références similaires dûment justifiées par la copie **des contrats ou marchés similaires (pages de garde et de signature) des 10 dernières années ainsi que leurs attestations de bonne fin ou de satisfaction** des missions **sous peine de nullité**. Toutefois, les PV ou rapport de validation des missions similaires seront prises en compte à condition que les pages de garde et de signature des contrats y relatifs soient dûment justifiées.
 A l'issue de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt, une liste restreinte sera établie et le cabinet ou le bureau ayant les qualifications et les références les plus adéquates pour cette mission sera retenu pour la suite du processus de sélection jusqu'aux négociations du contrat.

 NB : Les candidats doivent joindre la preuve de création juridique (RCCM notamment) de leurs entreprises dans le dossier. Les candidats sont informés que pour tous les critères, notre institution se réserve le droit de vérifier toutes les informations fournies et tout cas de fraude sera soumis aux dispositions de l'annexe IV (Fraude et Corruption) du règlement de Passation des Marchés de la Banque.

5. Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leur capacité en se limitant toutefois à des groupements de trois (03) membres au plus.

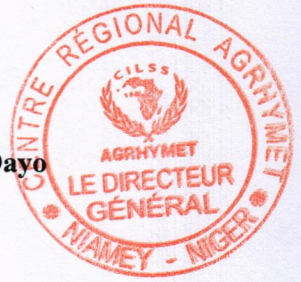
6. La durée prévue pour la mission est de 200 Homme/jours de travail forfaitaires couvrant toute la durée des travaux de rénovation et de construction.

7. Le présent avis à manifestation d'intérêt est soumis aux dispositions du règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)», Edition 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et juillet 2023. Aussi, il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2025, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires en envoyant leurs correspondances aux adresses ci-dessous citées.

9. Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française et portant en objet « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet national pour la surveillance et le suivi architectural et technique des travaux de rénovation et d'extension de la cité des étudiants d'AGRHYMET CCR-AOS**» doit être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêt et des pièces justificatives citées au point 4, devront parvenir à AGRHYMET CCR-AOS par voie électronique à administration.agrhymet@cilss.int avec copie à passationmarches.agrhymet@cilss.int, **au plus tard le 23 novembre 2026 à 17 heures TU**.

Le Directeur Général



Dr Guiguigbaza-Kossigan Dayo